

22-12-07 Finances – Comptabilité

Autorisation d'engager les dépenses d'investissement de la Commune de Saint-Priest en Jarez avant le vote du BP 2023

Monsieur le Maire expose :

Conformément à l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que :«...jusqu'à adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée au présent alinéa, précise le montant et l'affectation des crédits. »

Le montant total de l'autorisation peut porter au maximum sur 1 700 064.86 € x 25 % = 425 016.21 €.

Je vous demande de m'autoriser à engager certaines dépenses d'équipement prioritaires ou urgentes début 2023 concernant :

- 2031 - Etudes extension réhabilitation groupe scolaire Jules Ferry ;
- 2051 - Logiciels Mailinblack – Fsecure – téléphonie ;
- 2152 - Mobiliers urbains et signalétiques ;
- 2158 - Matériel espaces verts et voirie ;
- 2183 - Matériel informatique et terminaux, lecteurs clés USB ;
- 2184 - Mobiliers fêtes et cérémonies ;
- 2184 - Mobiliers Jardin d'enfants Pégase ;
- 2188 - Chaufferies ;
- 2188 - Electroménagers remplacement en cas de panne ;
- 2188 - Radiateurs à bain d'huile EMA ;
- 2313 Travaux extension réhabilitation groupe scolaire Jules Ferry.

Chapitre	Opération	Compte	Valeur
20		Compte 2031 Frais d'études	50 000.00 € TTC
20		Compte 2051 Conc. Droits similaires Licences	11 500.00 € TTC
21		Compte 2152 Installations de voirie	8 000.00 € TTC
21		Compte 2158 Autres installations, matériel et outillage de voirie	10 000.00 € TTC
21		Compte 2183 Matériel de bureau et informatique	6 356.80 € TTC
21		Compte 2184 Mobilier	3 000.00 € TTC
21		Compte 2188 divers	7 300.00 € TTC
23		Compte 2313 Immobilisations corporelles en cours Constructions	100 000.00 € TTC
TOTAL			196 156.80 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'engagement des dépenses d'investissement ci-dessus énumérées.

Ont signé au registre tous les membres présents
Copie conforme

A Saint-Priest en Jarez,
Le 13 décembre 2022

Le Maire,
Christian SERVANT

La Secrétaire de séance
Mireille PAPIN, 3^e Adjointe

Délibération **du Conseil Municipal** **de Saint-Priest en Jarez**

Séance du 12 décembre 2022

22-12-07 Finances – Comptabilité

Autorisation d'engager les dépenses d'investissement de la Commune de Saint-Priest en Jarez avant le vote du BP 2023

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 21 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - REPELLINI Raymonde - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - MOURGUES Corinne

Etaient absents et excusés :

MM. BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - ACHARD Pierre - ADAM Fabrice - JOLY Florence - LAFON Lise RODRIGUES SOUSA Hugo - PUPIER Franck

Avaient donné procuration :

M. BOUGAULT à Mme GEUSENS
M. COSSEY à M. PELLEGRIN
M. ACHARD à M. DI PAOLO
M. ADAM à M. BRUNEAU
Mme LAFON à Mme PAPIN
M. RODRIGUES SOUSA à M. SERVANT

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :